

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3188

31 octobre 2014

SOMMAIRE

Airfreight Development Worldwide S.A.	153022	Links Bidco S.à r.l. Propco 10	153024
Alturas-Invest S.à r.l.	152980	LionLead Management S.à r.l.	153023
Barros-Pereira S.à r.l.	153015	LionLead SCA	153023
Bayside International S.A.	153021	Logistis Luxembourg Feeder S.A.	153022
Bestbidder S.A.	153023	L.S. Lux SA	153023
Blue Hills S.à r.l.	153004	Magu Investissement S.A.	153020
DBM Biomass S.à r.l.	153021	McKesson Information Solutions Holdings S.à r.l.	152983
Diagenics SE	153005	Melus SPF S.A.	153019
Ecomin S.A.	153019	Mendes International S.A.	152980
Even Flow S.à r.l.	153002	Modellux S.A.	153022
Falco Investments S.A.	153019	Nomadic	152979
Foit	153022	NSAM Europe S.à r.l.	152987
Gipafin S.à r.l.	153005	NW Europe Holdings S.à r.l.	152980
Global Blue Finance S.à r.l.	153018	Orvieto S.A., SPF	153020
INM Holdings Luxembourg S.à r.l.	152978	Overlord R4 S.à r.l.	153001
JMS Constructions S.A.	152979	Papiers Cartons Oscar Bruyer S.à r.l.	152980
KBL European Private Bankers S.A.	153015	Prax Capital China Growth GP, S.à r.l.	153018
KLP Real Estate Queen Anne's Chambers S.à r.l.	153005	Samsonite International S.A.	153020
Koch Business Solutions S.à r.l.	152979	Stafford Sicav	153021
Krieger Lux S.à r.l.	153024	Tages Capital Sicav	153024
Larissa S.A.	153020	tjeld Holding S.à r.l.	152991
Larry II Dresden S.à r.l.	152979	Tree Investments S.A.	152981
Larry II Dresden S.à r.l.	152978	VGO Special Situations I (Luxembourg)	152998
Links Bidco S.à r.l. Propco 1	152978		

Links Bidco S.à r.l. Propco 1, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 175.441.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2014:

- Est nommé gérant de la société pour une période indéterminée Mons. Eric-Jan van de Laar, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg en remplacement du gérant démissionnaire Mme. Heike Kubica, avec effet au 30 septembre 2014.

Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2014150975/15.

(140172242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Larry II Dresden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 164.347.

—
Extrait d'une décision de l'associé unique prise en date du 24 septembre 2014

Il résulte de ladite décision que:

- la démission de BRE/Management 5 S.A. en tant que gérant unique de la Société, avec effet au 2 octobre 2014, a été acceptée;

- Monsieur Daniel Malkin et Madame Simone Runge-Brandner, demeurant au 14A, rue du Grunewald L-1647 Luxembourg, ont été nommés en tant que gérant de la Société avec effet au 2 octobre 2014 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 2 octobre 2014.

Pour extrait conforme

Alex SCHMITT

Mandataire

Référence de publication: 2014152894/18.

(140174800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

INM Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 7.339.900,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 123.844.

—
EXTRAIT

L'associé unique de la Société a décidé que:

- la démission de Monsieur Ian Kent en tant que gérant de la Société a été acceptée avec effet immédiat au 1 octobre 2014,

- Monsieur Jens Hoellermann, né le 26 juillet 1971 à Oberhausen en Allemagne ayant son adresse professionnelle au 15 rue Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg pour une durée indéterminée à partir du 1^{er} octobre 2014.

L'associé unique de la Société a également mentionné que:

- son siège social a été transféré au 27-32 Talbot Street, Dublin 1, Irlande.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014152856/19.

(140174532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

JMS Constructions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7481 Tuntange, 3, rue de Hollenfels.
R.C.S. Luxembourg B 144.776.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014152869/9.

(140174725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

Nomadic, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 112.384.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2014153013/11.

(140174966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

Koch Business Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 134.561.

La société ECOGEST S.A. dénonce avec effet immédiat le siège social de la société KOCH BUSINESS SOLUTIONS S.à r.l. inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134 561 avec effet immédiat.

A compter de ce jour, le siège social de la société KOCH BUSINESS SOLUTIONS S.à r.l. ne se situe donc plus à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2014.

Max GALOWICH / Steve KIEFFER

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014152877/14.

(140174678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

Larry II Dresden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 164.347.

En date du 2 octobre 2014, Larry II Holdco S.à r.l. a transféré:

- 474 parts sociales, d'une valeur nominale de 25 EUR chacune, détenues dans la Société à Outcrop Limited, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Konstantinou Skokou 1, Capital Chambers, 5^{ème} étage, Agios Antonios, 1061 Nicosie, Chypre et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de la République de Chypre sous le numéro HE 330991; et

- 26 parts sociales, d'une valeur nominale de 25 EUR chacune, détenues dans la Société à Everno Limited, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Strati Myrivili 5, Strovolos, 2046 Nicosie, Chypre et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de la République de Chypre sous le numéro HE 329690.

Luxembourg, le 2 octobre 2014.

Pour la Société

Alex SCHMITT

Mandataire

Référence de publication: 2014152895/20.

(140174800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

Papiers Cartons Oscar Bruyer S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9656 Harlange, 4, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 94.139.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch. Signature.

Référence de publication: 2014153062/10.

(140174944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

Mendes International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 75.272.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MENDES INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014152963/13.

(140174593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

Alturas-Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 178.495.

EXTRAIT

A partir du 1^{er} octobre 2014, l'adresse du siège social de la Société est au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2014.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014151899/14.

(140174178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

NW Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 160.476.

Extrait des résolutions prises par les associés en date du 23 septembre 2014

Il résulte des décisions prises par les associés en date du 23 septembre 2014 que:

- La société à responsabilité limitée Wisteria Investment Management, ayant son siège social au 13, Schlappgaass, L-9365 Eppeldorf et enregistrée avec le R.C.S. Luxembourg sous le numéro B186.524, a été élue au poste de gérant B de la société, avec date effective au 1^{er} octobre 2014, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 02 octobre 2014.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014153016/17.

(140174576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

Tree Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 147.550.

In the year two thousand and fourteen, on the first of August.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

the extraordinary general meeting of shareholders of Tree Investments S.A., a société anonyme existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 147.550, having its registered office 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 14 July 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1673 on 31 August 2009. The articles of association of the Company were amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 6 August 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1946 on 6 October 2009.

The meeting was opened at 4 p.m. with Arnaud Julien, in the chair, professionally residing in Luxembourg, who appointed as secretary Marie-Victoire Joubaud, professionally residing in Luxembourg. The meeting elected as scrutineer Mr. Alessio Guglielmina, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the undersigned notary to record that:

I. All the shares being registered shares, the general meeting has been duly convened through convening notices containing the below agenda sent on 23 July 2014 by registered letter to the shareholders, in accordance with the provisions of article 17.3 of the articles of association of the Company.

II. The represented shareholders, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the board of the meeting, the proxies of the represented shareholders and the undersigned notary will remain annexed and be registered with the present deed.

The proxies from the represented shareholders after having been initialled "ne varietur" by the appearing persons will also remain annexed to the present deed.

III. It appears from the abovementioned attendance list, that out of the fifteen million nine hundred and eighty four thousand three hundred and seventy five (15.984.375,-) shares, representing the entire share capital of the Company, all the fifteen million nine hundred and eighty four thousand three hundred and seventy five (15.984.375,-) shares, representing 100 (one hundred) per cent of the share capital, are duly represented at the present meeting.

IV. The present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

V. The agenda of the present meeting is the following:

Agenda

1. Dissolution and liquidation of the Company;
2. Appointment of a liquidator and determination of its powers;
3. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the general meeting of shareholders unanimously takes, and requires the notary to enact, the following resolutions:

First resolution

In compliance with articles 141 to 151 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the general meeting of shareholders resolves to dissolve and liquidate the Company.

Second Resolution

As a consequence of the preceding resolution, the general meeting of shareholders resolves to appoint KPMG Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149.133, having its registered office at 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, duly represented by Mr Zia Hossen, as liquidator of the Company (the "Liquidator").

The Liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148bis of the Law.

The Liquidator is hereby expressly empowered to carry out all such acts as provided for by article 145 of the Law without requesting further authorisations of the general meeting of shareholders.

The Liquidator is relieved from drawing-up inventory and may refer to the accounts of the Company.

The Company will be bound by the sole signature of the Liquidator.

The Liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxyholders such powers as it determines and for the period as it thinks fit.

The Liquidator may distribute the Company's assets to the shareholders in cash and/or in kind in its sole discretion. Such distribution may take the form of advance payments on future liquidation proceeds.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le premier août.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire de Tree Investments S.A., une société anonyme existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le numéro B 147.550, ayant son siège social au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg du 14 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1673, du 31 août 2009. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné du 6 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1946, du 6 octobre 2009.

L'assemblée est ouverte à 16 heures sous la présidence de Arnaud Julien, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui nomme comme secrétaire Marie-Victoire Joubeaud, demeurant professionnellement à Luxembourg. L'assemblée élit comme scrutateur Alessio Guglielmina, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Toutes les actions étant nominatives, l'assemblée générale a été valablement convoquée par des avis de convocation contenant l'ordre de jour ci-dessous envoyés le 23 juillet 2014 par lettre recommandée à tous les actionnaires en nom de la Société, conformément aux dispositions de l'article 17.3 des statuts de la Société.

II. Les actionnaires représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphée "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

III. Il résulte de la liste de présence mentionnée ci-dessus que des quinze millions neuf cent quatre-vingt-quatre mille trois cents soixante quinze (15.984.375,-) actions, toutes les quinze millions neuf cent quatre-vingt-quatre mille trois cents soixante quinze (15.984.375,-) actions sont dûment représentées à la présente assemblée.

IV. La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

V. L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution et liquidation de la Société;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Divers.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, l'assemblée générale des associés adopte à l'unanimité et requiert le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'assemblée générale des associés décide de dissoudre et de liquider la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale des associés décide de nommer KPMG Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès

du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 149.133, ayant son siège social au 2, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dûment représentée par Monsieur Zia Hossen, en tant que liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur dispose des pouvoirs les plus étendus tels que prévus aux articles 144 à 148bis de la Loi.

Le Liquidateur est par la présente expressément autorisé à accomplir tous les actes visés à l'article 145 de la Loi sans devoir requérir des autorisations supplémentaires auprès de l'assemblée générale des associés.

Le Liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

La Société est engagée par la seule signature du Liquidateur.

Le Liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dont il fixera l'étendue et la durée.

Le Liquidateur pourra distribuer, à sa discrétion, les actifs de la Société aux associés en espèce et/ou en nature. Cette distribution pourra prendre la forme d'une avance sur le boni de liquidation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande des mêmes comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire des comparantes connues du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire des comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. JULIEN, M.-V. JOUBAUD, A. GUGLIELMINA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 août 2014. Relation: LAC/2014/37090. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Référence de publication: 2014149722/135.

(140170408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

McKesson Information Solutions Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 131.300,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 81.541.

In the year two thousand fourteen, on the eighteenth day of September,
Before us Me Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,
was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of McKesson Information Solutions Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, having a share capital of USD 25,200 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 81541. The Company has been incorporated by a deed of Me Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange, on March 22, 2001, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations dated November 7, 2001, under number 974. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time by a deed of Me Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, on June 27, 2014, in the process of being published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

THERE APPEARED:

Isle HoldCo No.1, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, having a share capital of GBP 15,000.- and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 188362 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Peggy Simon, private employee, with professional address in Echternach, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney of the Sole Shareholder, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party, and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be files with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Sole Shareholder holds all the share capital of the Company.

II. The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred and six thousand, one hundred United States Dollars (USD 106,100) in order to bring the share capital from its present amount of twenty-five thousand two hundred United States Dollars (USD 25,200) to one hundred thirty one thousand, three hundred United States Dollars (USD 131,300) by way of the issuance of one thousand sixty one (1,061) shares, having a nominal value of one hundred United States Dollars (USD 100) each, all in registered form;

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1. here above by a contribution in kind;

3. Subsequent amendment of 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the share capital increase adopted under item 1. above;

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed, in the name and on behalf of the Company, to the above changes; and

5. Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase share capital of the Company by an amount of one hundred and six thousand, one hundred United States Dollars (USD 106,100) in order to bring the share capital from its present amount of twenty-five thousand two hundred United States Dollars (USD 25,200) to one hundred thirty one thousand, three hundred United States Dollars (USD 131,300) by way of the issuance of one thousand sixty one (1,061) shares, having a nominal value of one hundred United States Dollars (USD 100) each, all in registered form.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon,

Isle HoldCo No.1, prenamed and represented declares to subscribe to one thousand sixty one (1,061) new shares, in registered form, having a nominal value of one hundred United States Dollars (USD 100) each, and fully pays them up by way of a contribution in kind consisting of the shares (the Shares) that the Sole Shareholder holds in the share capital of Isle Tech IP B.V., a private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) incorporated under the laws of the Netherlands, having its official seat (zetel) in Amsterdam, the Netherlands, and its registered office address at Prins Bernhardplein 200, 1097 JB Amsterdam, the Netherlands, registered with the Dutch trade register of the Chamber of Commerce under file number 60960361 to be allocated as follows:

- an amount of one hundred and six thousand, one hundred United States Dollars (USD 106,100) to the share capital account of the Company; and

- an amount of nine hundred fifty five thousand two hundred forty six United States Dollars (USD 955,246) to the share premium account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Shares is evidenced by a certificate issued on September 18, 2014, by the Sole Shareholder and acknowledged by the Company (the Management Certificate).

The Management Certificate states in essence that:

“1. The Sole Shareholder is the sole owner of the Shares;

2. The Shares are fully paid up;

3. The Sole Shareholder is solely entitled to the Shares and possesses the power to dispose of the Shares;

4. None of the Shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct thereon and none of the Shares are subject to any attachment;

5. There exists no pre-emption rights nor any other rights pursuant to which any person may request that the Shares be transferred to it;

6. The Shares are freely transferable;

7. All formalities required in any relevant jurisdiction in relation to the contribution in kind of the Shares to the Company, have been effected or will be effected;

8. All corporate, regulatory and other approvals (if any) required in all relevant jurisdictions for or in connection with the contribution in kind of the Shares to the Company, have been obtained; and

9. Based on general accepted accounting principles, the value of the Shares is at least equal to USD 1,061,346, being the equivalent amount of EUR 775,259.67 based on the exchange rate published on the S&P Capital IQ website on July

1, 2014, being EUR 1 = USD 1.369020, and since the valuation was made no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company.”

The Management Certificate, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The share capital is set at one hundred thirty one thousand, three hundred United States Dollars (USD 131,300), represented by one thousand three hundred and thirteen (1,313) shares in registered form, having a nominal value of one hundred United States Dollars (USD 100) each."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed, in the name and on behalf of the Company, to the above changes.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Echternach, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le dix-huitième jour du mois de septembre.

Par devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de McKesson Information Solutions Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 6, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, disposant d'un capital social de USD 25,200 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 81541. La Société a été constituée suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, le 22 mars 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations le 7 novembre 2001 sous le numéro 974. Les statuts de la Société (les Statuts), ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant un acte de Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, le 27 juin 2014, en cours de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

A COMPARU:

Isle HoldCo No.1, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, disposant d'un capital social de GBP 15,000.- et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188362 (l'Associé Unique),

ici représentée par Peggy Simon, employée privée, résidant professionnellement à Echternach, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration de l'Associé Unique, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. L'Associé Unique détient l'intégralité du capital social de la Société.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société par un montant de cent six mille cent dollars américains (USD 106.100) afin de porter le capital social de son montant actuel de vingt-cinq mille deux cents dollars américains (USD 25.200) à cent trente-et-un mille trois cents dollars américains (USD 131.300) par voie d'émission de mille soixante et une (1.061) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100) chacune, toutes sous forme nominative;

2. Souscription à et libération de l'augmentation de capital social mentionnée au point 1. ci-dessus par un apport en nature;

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital social mentionnée au point 1. ci-dessus;

4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société pour procéder, au nom de la Société, aux changements ci-dessus; et

5. Divers.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de cent six mille cent dollars américains (USD 106.100) afin de porter le capital social de son montant actuel de vingt-cinq mille deux cents dollars américains (USD 25.200) à cent trente-et-un mille trois cents dollars américains (USD 131.300) par voie d'émission de mille soixante et une (1.061) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100) chacune, toutes sous forme nominative.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation de capital social comme suit:

Souscription - Libération

Sur ce,

Isle HoldCo No.1, précité et représenté déclare souscrire aux mille soixante et une (1.061) nouvelles parts sociales, sous forme nominative, ayant une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100) chacune, et les libère intégralement par voie d'un apport en nature consistant en des parts sociales (les Parts Sociales) que l'Associé Unique détient dans le capital social de Isle Tech IP B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) constituée selon les lois des Pays-Bas, dont le siège officiel (zetel) est établi à Amsterdam, les Pays-Bas et dont le siège social est situé au 200 Prins Bernhardplein, 1097 JB Amsterdam, les Pays-Bas, immatriculée auprès de la Chambre de Commerce du registre de commerce néerlandais sous le numéro d'immatriculation 60960361 devant être affecté comme suit:

- un montant de cent six mille cent dollars américains (USD 106.100) au compte de capital social de la Société; et
- un montant de neuf cent cinquante-cinq mille deux cent quarante-six dollars américains (USD 955.246) au compte de prime d'émission de la Société.

L'estimation de l'apport en nature des Parts Sociales est démontrée par un certificat émis le 18 septembre 2014 par l'Associé Unique et reconnu par la Société (le Certificat de Gérance).

Le Certificat de Gérance atteste en essence que:

- "1. L'Associé Unique est l'unique propriétaire des Parts Sociales;
2. Les Parts Sociales sont entièrement libérées;
3. L'Associé Unique est le seul ayant droit des Parts Sociales et possède le droit de disposer des Parts Sociales;
4. Les Parts Sociales ne sont grevées d'aucun nantissement ou usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur les Parts Sociales et les Parts Sociales ne sont sujettes à aucun privilège;
5. Il n'existe aucun droit de préemption, ni d'autres droits en vertu desquels une personne serait autorisée à demander que les Parts Sociales lui soient cédées;
6. Les Parts Sociales sont librement cessibles;
7. Toutes les formalités requises dans les juridictions applicables subséquentes à l'apport en nature des Parts Sociales à la Société, ont été ou seront effectuées;
8. Toutes les approbations sociales, réglementaires ou autres (le cas échéant) requises dans les juridictions applicables dans le cadre de l'apport en nature des Parts Sociales à la Société, ont été obtenues; et
9. Sur base de principes comptables généralement acceptés, la valeur des Parts Sociales est au moins égale à USD 1.061.346, étant l'équivalent de EUR 775.259,67 sur base du taux de change publié sur le site internet de S&P Capital IQ le 1^{er} juillet 2014, à savoir EUR 1 = USD 1,369020, et depuis cette évaluation, il n'y a pas eu de changements matériels qui auraient dépréciés l'apport fait à la Société."

Le Certificat de Gérance, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumise avec lui auprès des autorités d'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts, de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social est fixé à cent trente et un mille trois cents dollars américains (USD 131.300), représenté par mille trois cent treize (1.313) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100) chacune."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société pour procéder, au nom de la Société, aux changements ci-dessus.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

En foi de quoi le présent acte notarié est passé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 23 septembre 2014. Relation: ECH/2014/1728. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 25 septembre 2014.

Référence de publication: 2014149578/205.

(140170238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

NSAM Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.750,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 187.177.

In the year two thousand and fourteen, on the nineteenth day of September.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Northstar Asset Management Group, Ltd (formerly known as NSAM Jersey Ltd), a limited company (incorporated and existing under the laws of Jersey, having its registered office at 47 Esplanade, St Helier, Jersey, JE1 OBD, Channel Islands, in its capacity as sole shareholder of NSAM Europe S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered under the Luxembourg register of commerce and companies under number B-187.177, the corporate capital of which is fixed at EUR 12,500 (the Company), incorporated by Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, on May 16, 2014, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1963 of July 26, 2014,

here represented by Mr Frédéric Lahaye, having his professional address at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, by virtue of a proxy given on 16 September 2014.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the undersigned notary and the proxyholder acting on behalf of the appearing party, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

- I. Northstar Asset Management Group, Ltd is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the Company;
- II. The Company's share capital is presently fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by:

- one thousand two hundred fifty (1,250) shares of Class A,
 - one thousand two hundred fifty (1,250) shares of Class B,
 - one thousand two hundred fifty (1,250) shares of Class C,
 - one thousand two hundred fifty (1,250) shares of Class D,
 - one thousand two hundred fifty (1,250) shares of Class E,
 - one thousand two hundred fifty (1,250) shares of Class F,
 - one thousand two hundred fifty (1,250) shares of Class G,
 - one thousand two hundred fifty (1,250) shares of Class H,
 - one thousand two hundred fifty (1,250) shares of Class I,
 - one thousand two hundred fifty (1,250) shares of Class J,
- (all the shares hereinafter referred to as the "Shares" and separately as "Share").

III. the agenda is as follows:

1. To remove the nominal value of all the Shares of the Company;
2. To adopt the U.S. dollar instead of euros as currency of the share capital of the Company with retroactive effect as of 16 May 2014 using the exchange rate between these currencies available on 16 May 2014 being EUR 1 = USD 1.3701 without changing the number of the existing Shares;
3. To increase the share capital of the Company by one thousand six hundred twenty-three and seventy-five cents U.S. dollar (USD 1,623.75) so that the corporate capital is fixed at eighteen thousand seven hundred and fifty U.S. dollar (USD 18,750) without issue of new shares;
4. To establish the par value of each Share at one point fifty U.S. dollar (USD 1.50);
5. To amend the article 5.1 of the articles of association of the Company which shall be now read as follows:

“ **5.1.** The Company’s share capital is set at eighteen thousand seven hundred and fifty U.S. dollar (USD 18,750) represented by:

- one thousand two hundred fifty (1,250) shares of Class A (the “Class A Shares”),
 - one thousand two hundred fifty (1,250) shares of Class B (the “Class B Shares”),
 - one thousand two hundred fifty (1,250) shares of Class C (the “Class C Shares”),
 - one thousand two hundred fifty (1,250) shares of Class D (the “Class D Shares”),
 - one thousand two hundred fifty (1,250) shares of Class E (the “Class E Shares”),
 - one thousand two hundred fifty (1,250) shares of Class F (the “Class F Shares”),
 - one thousand two hundred fifty (1,250) shares of Class G (the “Class G Shares”),
 - one thousand two hundred fifty (1,250) shares of Class H (the “Class H Shares”),
 - one thousand two hundred fifty (1,250) shares of Class I (the “Class I Shares”),
 - one thousand two hundred fifty (1,250) shares of Class J (the “Class J Shares”),
- with a nominal value of one point fifty U.S. dollar (USD 1.50).”

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to remove the nominal value of the twelve thousand five hundred (12,500) Shares, representing the share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves that the Company adopts U.S. dollar instead of euros as currency of its share capital, effective with retroactively as at 00.01 a.m. on 16 May 2014. The Sole Shareholder resolves to use the exchange rate between these currencies available on 16 May 2014 being EUR 1 = USD 1.3701, without changing the number of the existing Shares.

The Company’s share capital is set at seventeen thousand one hundred twenty-six point twenty-five U.S. dollar (USD 17,126.25) represented by twelve thousand five hundred (12,500) Shares without indication of par value.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one thousand six hundred twenty-three and seventy-five cents U.S. dollar (USD 1,623.75) in order to increase the Company’s share capital from its present amount of seventeen thousand one hundred twenty-six point twenty-five U.S. dollar (USD 17,126.25) represented by twelve thousand five hundred (12,500) Shares without indication of par value to eighteen thousand seven hundred and fifty U.S. dollar (USD 18,750) without issue of new shares, the amount of one thousand six hundred twenty-three and seventy-five cents U.S. dollar (USD 1,623.75) being on the bank account of the Company is at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to establish the par value of the Shares at one point fifty U.S. dollar (USD 1.50) each so that the share capital of the Company in the amount of eighteen thousand seven hundred and fifty U.S. dollar (USD 18,750) be represented by twelve thousand five hundred (12,500) Shares at one point fifty U.S. dollar (USD 1.50) each.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves that as a consequence of the above resolutions, the article 5.1 of the articles of association of the Company shall be restated and shall henceforth be worded as follows:

" Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company’s share capital is set at eighteen thousand seven hundred and fifty U.S. dollar (USD 18,750) represented by:

- one thousand two hundred fifty (1,250) shares of Class A (the “Class A Shares”),

- one thousand two hundred fifty (1,250) shares of Class B (the “Class B Shares”),
 - one thousand two hundred fifty (1,250) shares of Class C (the “Class C Shares”),
 - one thousand two hundred fifty (1,250) shares of Class D (the “Class D Shares”),
 - one thousand two hundred fifty (1,250) shares of Class E (the “Class E Shares”),
 - one thousand two hundred fifty (1,250) shares of Class F (the “Class F Shares”),
 - one thousand two hundred fifty (1,250) shares of Class G (the “Class G Shares”),
 - one thousand two hundred fifty (1,250) shares of Class H (the “Class H Shares”),
 - one thousand two hundred fifty (1,250) shares of Class I (the “Class I Shares”),
 - one thousand two hundred fifty (1,250) shares of Class J (the “Class J Shares”),
- with a nominal value of one point fifty U.S. dollar (USD 1.50) each”

Estimated costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately EUR 1,500.-

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder acting on behalf of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l’an deux mille quatorze, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Northstar Asset Management Group, Ltd, (anciennement dénommée NSAM Jersey Ltd), une limited company constituée et régie par le droit de Jersey, ayant son siège social à 47 Esplanade, St Helier, Jersey, JE1 OBD, Channel Islands,

en sa capacité d’associé unique de NSAM Europe S. à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par le droit de Luxembourg, ayant son siège social à 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B-187.177, le capital social de la société fixé à EUR 12.500 (la Société),

ici représentée par M. Frédéric Lahaye, employé privé, ayant son adresse professionnelle 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, en vertu d’une procuration donnée le 16 septembre 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire soussigné et le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l’enregistrement. La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d’acter ce qui suit:

I. Northstar Asset Management Group, Ltd est l’associé unique (l’Associé Unique) de la Société;

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par:

- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie A,
 - mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie B,
 - mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie C,
 - mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie D,
 - mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie E,
 - mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie F,
 - mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie G,
 - mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie H,
 - mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie I,
 - mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie J,
- (toutes les parts sociales ci-après définies comme «Parts Sociales» ou individuellement «Part»),

III. l’ordre du jour est comme suit:

1. Suppression de la valeur nominale des Parts Sociales de la Société.

2. Adoption du dollar US en remplacement de l’euro comme devise du capital social de la Société avec effet rétroactif au 16 mai 2014 en utilisant le taux de change entre ces deux devises en vigueur au 16 mai 2014 étant EUR 1 = USD 1.3701 sans changer le nombre de Parts Sociales existantes.

3. Augmentation du capital social de la Société de mille six cent vingt-trois dollars US et soixante-quinze centimes (USD 1.623,75) de sorte que le capital social est fixé à dix-huit mille sept cent cinquante dollars US (USD 18.750) sans émission de nouvelles Parts Sociales;

4. Emission de la valeur nominale par Part Sociale à un dollar US cinquante centimes (USD 1,50);

5. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société qui devra être lu comme suit:

“ 5.1. le capital social de la Société est fixé à dix-huit mille sept cent cinquante dollars US (USD 18.750) représenté par:

- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»),
 - mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»),
 - mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»),
 - mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»),
 - mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»),
 - mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»),
 - mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»),
 - mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»),
 - mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I»),
 - mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J»),
- ayant une valeur nominale d'un dollar US cinquante centimes (USD 1,50), chacune.”

Sur ceci, la partie comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de supprimer la valeur nominale des douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales, représentant le capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide l'adoption par la Société du dollar US en remplacement de l'euro comme devise de son capital social avec effet retroactif à 00h01 le 16 mai 2014. L'Associé Unique décide d'utiliser le taux de change entre ces deux devises en vigueur le 16 mai 2014 étant EUR 1 = USD 1,3701, sans modifier le nombre de Parts Sociales existantes.

Le capital social de la Société est fixé à dix-sept mille cent vingt-six dollar US et vingt-cinq centimes (USD 17.126.25) représenté par douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales sans mention de valeur nominale.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de mille six cent vingt-trois dollars US et soixante-quinze centimes (USD 1.623,75), pour le porter de son montant actuel après transformation, de dix-sept mille cent vingt-six dollar US et vingt-cinq centimes (USD 17.126.25) représenté par douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales sans mention de valeur nominale, à dix-huit mille sept cent cinquante dollars US (USD 18.750) sans émission de parts sociales nouvelles, le montant de mille six cent vingt-trois dollars US et soixante-quinze centimes (USD 1.623,75) étant sur le compte bancaire au nom de la Société se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le confirme expressément.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'établir la valeur nominale des Parts Sociales à un dollar US cinquante centimes (USD 1,50) chacune de telle sorte que le capital social de la Société d'un montant de dix-huit mille sept cent cinquante dollars US (USD 18.750) soit représenté par douze mille cinq cents (12,500) Parts Sociales avec une valeur nominale de un dollar US cinquante centimes (USD 1,50) chacune.

Cinquième résolution

En conséquence des décisions ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" Art. 5. Le capital social.

5.1 le capital social de la Société est fixé à dix-huit mille sept cent cinquante dollars US (USD 18.750) représenté par:

- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»),
- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»),
- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»),
- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»),
- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»),

- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»),
 - mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»),
 - mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»),
 - mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I»),
 - mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J»),
- ayant une valeur nominale d'un dollar US cinquante centimes (USD 1,50), chacune."

Evaluation des frais

Le montant total des frais, charges, rémunérations ou dépenses, sous toute forme qu'ils soient, qui incombent à la Société ou qui seront facturés à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à EUR 1.500.-

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Le document ayant été lu au mandataire agissant pour le compte de la partie comparante, le mandataire a signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: F. LAHAYE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 septembre 2014. Relation: LAC/2014/43871. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Référence de publication: 2014150273/217.

(140171745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

tjeld Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 190.472.

—
STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the twentieth day of August

Before Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Oglesby Investments Limited, a company duly incorporated under the laws of the British Virgin Islands, with registered office at Offshore Incorporation Centre, P.O. Box 957, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the company trade and registry of British Virgin Islands under the number 468742;

here represented by Mrs. Géraldine Nucera, private employee, residing professionally in L-2740 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal on July 2nd, 2014.

Said power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which are hereby incorporated:

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated August 10th, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of incorporation (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Corporate name. The Company will have the name "Tjeld Holding S.à r.l." (hereafter the "Company").

Art. 3. Corporate objects. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to

other companies or enterprises which form part of the same group of companies as the Company any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Capital. The Company's corporate capital is fixed at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 12,500.-) represented by TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED (12,500) shares with a par value of ONE EURO (EUR 1.-) each.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Changes on capital. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the shareholders. If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the Articles to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be. The creditors or successors of the sole shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the inventories of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Transfer of shares. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private deed.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. Events affecting the company. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. Managers. The Company is managed by a sole manager or by a board of managers, composed of at least one (1) manager A and at least (1) one manager B, who need not be shareholders, appointed by decision of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, for an undetermined period of time.

Managers are eligible for re-election. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders at a simple majority. Each manager may as well resign.

While appointing the manager(s), the sole shareholder or the shareholders set(s) their number, without prejudice to the first sentence of this article 12, the duration of their tenure and the powers and competence of the manager(s).

The sole shareholder or the shareholders decide upon the compensation of each manager.

Art. 13. Bureau. The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to attend, his functions will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may appoint a secretary of the Company and such other officers as it shall deem fit, who need not be members of the board of managers.

Art. 14. Meetings of the board of managers. Meetings of the board of managers are called by the chairman or two members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may only proceed to business if the majority of its members are present or represented.

Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or e-mail.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting.

A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

Art. 15. Minutes - Resolutions. All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by at least one manager. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.

Art. 16. Powers. The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is/are vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or the present articles to shareholders fall within the competence of the board of managers.

Art. 17. Delegation of powers. The managers may, with the prior approval of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, entrust the daily management of the Company to one of its members.

The managers may further delegate specific powers to any manager or other officers.

The managers may appoint agents with specific powers, and revoke such appointments at any time.

Art. 18. Representation of the Company. The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the Company, or the joint signatures or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 17 of these Articles.

Art. 19. Liability of the managers. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 20. Events affecting the managers. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as his resignation or removal for any cause, does not put the Company into liquidation.

Art. 21. Decisions of the shareholders. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

Art. 22. Financial year. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of the same year.

Art. 23. Financial statements. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 24. Allocation of profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers.
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve.
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 25. Dissolution - Liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 26. Matters not provided. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision:

The first financial year shall start on the date of the incorporation and end on December 31st, 2014.

Subscription - Payment:

The Articles of the Company having thus been drawn up, the appearing party, Oglesby Investments Limited, prenamed and represented as stated hereabove, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED EURO (12,500.-EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 183 of the law of August, 15, 1915, on commercial companies, as amended have been observed.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

Extraordinary General Meeting

The sole shareholder, represented as aforesaid and representing the entire share capital, took the following resolutions:

1. The registered office is established at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.
2. The Company will be administered by the following managers, for an unlimited period:
 - a. Mrs Charlotte Lahaije-Hultman, jurist, born in Barnap (Sweden), on March 24th 1975, with professional address at 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg; and
 - b. Ms Gulcin Tekes, jurist, born in Hägersten (Sweden), on May 6th, 1985, with professional address at 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

WHEREOF, The present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt août.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Oglesby Investments Limited, une société dûment constituée sous les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Offshore Incorporation Centre, P.O. Box 957, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée au registre de commerce et de sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 468742, ici représentée par Mme Géraldine Nucera, employée privée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 2 juillet 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Dénomination. La Société aura la dénomination: "Tjeld Holding S.à r.l." (ci-après "La Société").

Art. 3. Objet. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises qui font partie du même groupe de sociétés que la Société tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers en relation avec son objet ou pouvant en favoriser l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de UN EURO (1.- EUR) chacune.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Modification du capital social. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, pour quelques raisons que ce soient, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice, ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Cession de parts sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. Événements affectant la Société. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée indéterminée.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, en considération de la première phrase de l'article 12 des Statuts, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du (des) gérant(s).

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Art. 13. Bureau. Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire et d'autres mandataires sociaux, associés ou non associés.

Art. 14. Réunions du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou deux membres du conseil.

Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnée dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion.

Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 15. Procès-verbaux - Décisions. Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès verbaux signés par, ou dans des résolutions circulaires comme prévu à l'alinéa qui précède. Les procurations resteront annexées aux procès verbaux. Les copies et extraits de ces procès verbaux seront signés par le président.

Ces procès-verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

Art. 16. Pouvoirs. Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil.

Art. 17. Délégation de pouvoirs. Le conseil de gérance peut, avec l'autorisation préalable de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres.

Les gérants peuvent conférer des pouvoirs spécifiques à tout gérant ou autres organes.

Les gérants peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

Art. 18. Représentation de la Société. La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance ou la signature conjointe ou la signature individuelle de toutes personnes auxquelles un pouvoir de signature a été donné conformément à l'article 17 des Statuts.

Art. 19. Événements affectant la gérance. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Art. 20. Responsabilité de la gérance. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 21. Décisions de l'associé ou des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

Art. 22. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 23. Bilan. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 24. Répartition des bénéfices. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 25. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 26. Dispositions générales. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire:

Le premier exercice social de la société commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2014.

Souscription - Libération:

La partie comparante, Oglesby Investments Limited, prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a déclaré souscrire aux DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) parts sociales et les avoir libérées à concurrence de la totalité par un apport en espèce, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) est désormais à la disposition de la société sous les signatures autorisées.

La preuve de tous ces paiements a été apportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution sont évalués à environ mille deux cents euros (1.200,-EUR).

Résolutions des associés:

L'associée unique, représentée comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, a pris les décisions suivantes:

1. Le siège social est au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.
2. La Société est administrée par les gérants suivants, et ce pour une période indéterminée:
 - a. Mme Charlotte Lahaije-Hultman, juriste, née à Barnap (Suède), le 24 mars 1975, demeurant professionnellement au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;
 - b. Mlle Gulcin Tekes, juriste, née à Hägersten (Suède), le 6 mai 1985, demeurant professionnellement au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Lecture du présent acte ayant été faite à la mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: G.NUCERA, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 août 2014. Relation: LAC/2014/39224. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 29 août 2014.

Référence de publication: 2014150444/363.

(140170979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

VGO Special Situations I (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 122.210,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 180.349.

In the year two thousand and fourteen, on the seventeenth day of September, before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholder of VGO Special Situations I (Luxembourg), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 180.349 and having a share capital of EUR 121,220 (the Company).

The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, on September 6, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Memorial) number 2774 on November 6, 2013. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, dated March 5, 2014, published in the Memorial number 1660 on June 27, 2014.

THERE APPEARED:

VGO Special Situations Fund I LP, a Cayman Islands exempted limited partnership formed and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands and registered with the Cayman Trade and Companies Register under number 72111 (the Sole Shareholder),

here represented by Mrs Sophie HENRYON, private employee, whose professional address is in Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney of the Sole Shareholder, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares and requests the notary to record that:

- I. the Sole Shareholder holds the entire share capital of the Company; and
- II. the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of nine hundred ninety euros (EUR 990.-) in order to bring it from its current amount of one hundred twenty-one thousand two hundred twenty euros (EUR 121,220.-) to the amount of one hundred twenty-two thousand two hundred ten euros (EUR 122,210.-), by way of issuance of ninety-nine (99) new A shares, having a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each, having the same rights and obligations as the existing A shares of the Company;

2. Subscription to and payment of the newly issued A shares by a contribution in kind pursuant to the conversion of the series A convertible preferred equity certificates into A shares;

3. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the above share capital increase;

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of nine hundred ninety euros (EUR 990.-) in order to bring it from its current amount of one hundred twenty-one thousand two hundred twenty euros (EUR 121,220.-) to the amount of one hundred twenty-two thousand two hundred ten euros (EUR 122,210.-), by way of issuance of ninety-nine (99) new A shares, having a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each, having the same rights and obligations as the existing A shares of the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to subscribe for the A shares newly issued by the Company, having a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each in consideration for the conversion of ninety-nine (99) series A convertible preferred equity certificates having a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each (the CPECs) it holds in the Company pursuant to the terms and conditions governing such CPECs.

The existence and valuation of the contribution in kind consisting of the ninety-nine (99) CPECs is evidenced by inter alia, (i) a management certificate executed by the Sole Shareholder and the management of the Company (the Certificate) and (ii) the balance sheet of the Company dated August 31, 2014 and signed for approval by the management of the Company.

The Sole Shareholder further acknowledges that the Certificate states in essence that (i) the Sole Shareholder is the owner of the CPECs, (ii) it has the power to dispose of the CPECs, (iii) none of the CPECs is encumbered with any pledge or usufruct, (iv) there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the CPECs and none of the CPECs is subject to any attachment, and (v) the receivable under the CPECs will be extinguished by way of confusion in accordance with article 1300 of the Luxembourg Civil Code.

The above balance sheet, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The contribution of the CPECs in the aggregate amount of nine hundred ninety-nine euros (EUR 990) is to be fully allocated to the share capital account of the Company.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The corporate capital of the Company is fixed at one hundred twenty-two thousand two hundred ten euros (EUR 122,210.-), represented by twelve thousand two hundred twenty-one (12,221) Shares having a nominal value of ten euro (EUR 10.-) each, fully paid up, divided into:

- twelve thousand one hundred fifteen (12,115) ordinary shares (the Ordinary Shares);
- one hundred (100) A shares (the A Shares);
- one (1) B share (the B Share);
- one (1) C share (the C Share);
- one (1) D share (the D Share);
- one (1) E share (the E Share);
- one (1) F share (the F Share); and
- one (1) G share (the G Share).”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English version prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day stated above.

This deed has been read to the proxy holder of the appearing party, who signed it together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-septième jour de septembre, par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé de VGO Special Situations I (Luxembourg), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.349 et disposant d'un capital social de EUR 121.220 (la Société).

La Société a été constituée suivant un acte de Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, le 6 septembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) numéro 2774 le 6 novembre 2013. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 5 mars 2014, publié au Mémorial numéro 1660 le 27 juin 2014.

A COMPARU:

VGO Special Situations Fund I LP, une société en commandite (exempted limited partnership) formée et régie selon les lois des Iles Caïmans, dont le siège social se situe à Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Caïmans et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés des Iles Caïmans sous le numéro 72111 (l'Associé Unique),

ici représenté par Madame Sophie HENRYON, employée privée, dont l'adresse professionnelle se situe à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration de l'Associé Unique, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps auprès des autorités d'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare et requiert le notaire d'acter que:

I. l'Associé Unique détient l'intégralité du capital social de la Société; et

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social par un montant de neuf cent quatre-vingt-dix euros (EUR 990,-) afin de le porter de son montant actuel de cent vingt-et-un mille deux cent vingt euros (EUR 121.220,-) à cent vingt-deux mille deux cent dix euros (EUR 122.210,-), par voie d'émission de quatre-vingt-dix-neuf (99) nouvelles parts sociales A, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales A existantes de la Société;

2. Souscription à et libération des parts sociales A nouvellement émises par un apport en nature à la suite de la conversion des certificats de parts sociales privilégiées convertibles de série A;

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation de capital adoptée ci-dessus;

4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

5. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf cent quatre-vingt-dix euros (EUR 990,-) afin de le porter de son montant actuel de cent vingt-et-un mille deux cent vingt euros (EUR 121.220,-) à cent vingt-deux mille deux cent dix euros (EUR 122.210,-), par voie d'émission de quatre-vingt-dix-neuf (99) nouvelles parts sociales A, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales A existantes de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de souscrire aux parts sociales A nouvellement émises par la Société, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune en contrepartie de la conversion de quatre-vingt-dix-neuf (99) certificats de parts sociales privilégiées convertibles de série A, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacun (les CPECs) qu'il détient dans la Société conformément aux conditions régissant lesdits CPECs.

L'existence et l'estimation de l'apport en nature qui se compose de quatre-vingt-dix-neuf (99) CPECs sont démontrés par, inter alia, (i) un certificat de gérance signé par l'Associé Unique et la gérance de la Société (le Certificat) et (ii) le bilan de la Société en date du 31 août 2014 et signé pour accord par la gérance de la Société.

En outre, l'Associé Unique reconnaît que le Certificat atteste en essence (i) que l'Associé Unique est le propriétaire des CPECs, (ii) qu'il est habilité à disposer des CPECs, (iii) qu'aucun des CPECs n'est grevé d'un gage ou d'un usufruit, (iv) qu'il n'existe aucun droit d'acquérir un gage ou usufruit sur les CPECs et qu'aucun des CPECs n'est soumis à une

quelconque restriction, et (v) que la créance au titre des CPECs s'éteindra par voie de confusion conformément à l'article 1300 du code civil luxembourgeois.

Le bilan mentionné ci-dessus, après avoir été signé ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui auprès des autorités d'enregistrement.

L'apport des CPECs d'un montant total de neuf cent quatre-vingt-dix euros (EUR 990,-) sera affecté dans son intégralité au compte de capital social de la Société.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à cent vingt-deux mille deux cent dix euros (EUR 122.210,-) représenté par douze mille deux cent vingt-et-une (12,221) Parts Sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune; entièrement libérées, divisées en:

- douze mille cent quinze (12.115) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»);
- cent (100) parts sociales de classe A (les «Parts Sociales de classe A»);
- une (1) part sociale de classe B (la «Part Sociale de classe B»);
- une (1) part sociale de classe C (la «Part Sociale de classe C»);
- une (1) part sociale de classe D (la «Part Sociales de classe D»);
- une (1) part sociale de classe E (la «Part Sociale de classe E»);
- une (1) part sociale de classe F (la «Part Sociale de classe F»); et
- une (1) part sociale de classe G (la «Part Sociale de classe G»).

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, le présent acte notarié est fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte, le notaire instrumentant le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils, le 22 septembre 2014. Relation: EAC/2014/12681. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014150478/185.

(140171133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Overlord R4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 169.854.

Veuillez prendre note du changement de l'adresse de la société suivant:

Overlord R4 sarl

7, Avenue Gaston Diderich

L-1420 Luxembourg

Luxembourg

Luxembourg, le 1^{er} Octobre 2014.

Pour Overlord R4 sarl

United International Management S.A

Référence de publication: 2014152266/16.

(140173665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

Even Flow S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 20, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 190.491.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le dix-sept septembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Didier QUARING, né le 14 avril 1973 à Luxembourg, Matricule: 19730414156, demeurant à L-8612 Pratz, 13, rue de Buschrodt.

2.- Monsieur Christian TOLKSDORF, né le 30 juin 1976 Luxembourg, Matricule: 19760630112, demeurant à L-3961 Ehlinge, 44, rue des 3 Cantons.

3.- Monsieur Giordano Donato BRUNO, né le 05 février 1980 à Luxembourg, Matricule: 19800205134, demeurant à L-8081 Bertrange, 38, rue de Mamer.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques, y compris de la petite restauration.

Elle peut faire toutes opérations commerciales, financières ou civiles, mobilières ou immobilières, qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie de son objet ou qui en sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: "Even Flow S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 20.000.- (vingt mille Euros), représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 200.- (deux cents Euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées par des associés à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 100 parts sociales comme suit:

- Monsieur Didier QUARING, prédésigné,	49 parts sociales.
- Monsieur Christian TOLKSDORF, prédésigné,	49 parts sociales.
- Monsieur Giordano Donato BRUNO, prédésigné,	2 parts sociales.
TOTAL: cent parts sociales	100 parts sociales

Les comparants ont déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 20.000.- (vingt mille Euros) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-1648 Luxembourg, 20, place Guillaume II.

Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée:

Monsieur Didier QUARING, préqualifié.

- Est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée:

Monsieur Christian TOLKSDORF, préqualifié.

La Société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes du gérant technique et du gérant administratif.

Autorisation de commerce

Le notaire soussigné a informé les comparants qu'avant l'exercice de toute activité commerciale ou toute modification de l'objet social relative à une activité commerciale, ou bien dans l'éventualité où la société serait soumise à une loi particulière en rapport avec son activité, ceux-ci doivent être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants; et/ou s'acquitter de toutes autres formalités aux fins de rendre effective son activité partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D.QUARING, C.TOLKSDORF, G.D. BRUNO, M.SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 23 septembre 2014. Relation: LAC/2014/44084. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): C. FRISING.

Référence de publication: 2014150004/140.

(140171387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Blue Hills S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 151.638.

Il est porté à la connaissance de qui de droit que l'Associé unique de la Société, à savoir Golden Horizon S.à.r.l. ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, détentrice de 125 parts sociales de Blue Hills S.à.r.l., a cédé la totalité de ses parts en date du 23 septembre 2014 à la société VM Holding GmbH & Co. KG, ayant son siège social au Tölzer Strasse 12, 82031 Grünwald, Germany.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la société

Le Gérant

Référence de publication: 2014151928/16.

(140173697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

Diagenics SE, Société Européenne.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 129, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 152.777.

Der Jahresabschluss für das Geschäftsjahr 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014150711/10.

(140172344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2014.

KLP Real Estate Queen Anne's Chambers S.à.r.l, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.011.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 180.973.

EXTRAIT

A partir du 1^{er} octobre 2014, l'adresse du siège social de la Société est au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2014.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014152183/14.

(140173776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

Gipafin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 59.727.

DRAFT TERMS OF CROSS-BORDER MERGER

of the management boards of
Gipafin S.à r.l.
(as the acquiring company)
and
Prada Holding B.V.
(as the company ceasing to exist)

VOORSTEL TOT GRENSOVERSCHRIJDENDE FUSIE

De directies van:

1. Gipafin S.à r.l., een vennootschap met beperkte aansprakelijkheid naar het recht van Luxemburg (société à responsabilité limitée), statutair gevestigd te Luxemburg, Groothertogdom Luxemburg, kantoorhoudende te 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Groothertogdom Luxemburg, met een maatschappelijk kapitaal van EUR 999.998.000 en ingeschreven in het handelsregister in Luxemburg (R.C.S.) onder nummer B 59727, (Verkrijgende Vennootschap); en

2. Prada Holding B.V., een besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid naar Nederlands recht, statutair gevestigd te Amsterdam, kantoorhoudende te Keizersgracht 313 3^{de} étage, 1016 EE Amsterdam, en ingeschreven in het handelsregister van de Kamers van Koophandel onder nummer 27160434 (de Verdwijnende Vennootschap)

De Verdwijnende Vennootschap tezamen met de Verkrijgende Vennootschap, Fuserende Vennootschappen,

In aanmerking nemende:

(i) dat de Verkrijgende Vennootschap aile geplaatste (en volgestorte) aandelen in de Verdwijnende Vennootschap houdt;

(ii) dat bij geen van de Fuserende Vennootschappen een raad van commissarissen is ingesteld;

(iii) dat geen van de Fuserende Vennootschappen ontbonden is, in staat van faillissement verkeert of surseance van betaling heeft aangevraagd;

(iv) dat geen van de Fuserende Vennootschappen een ondernemingsraad of een vereniging van werknemers die werknemers van één van de Fuserende Vennootschappen of dochtervennootschappen van deze onder haar leden telt kent, heeft.

Stellen voor een grensoverschrijdende fusie in de zin van de Richtlijn 2005/56/EG van het Europees Parlement en de Raad van 26 oktober 2005 betreffende grensoverschrijdende fusies van kapitaal-vennootschappen en de relevante lokale wetgeving van toepassing zijnde op de Fuserende Vennootschappen tôt stand te brengen als gevolg waarvan:

- de Verdwijnende Vennootschap ophoudt te bestaan; en
- de Verkrijgende Vennootschap het vermogen van de Verdwijnende Vennootschap onder algemene titel verkrijgt.

Met dien verstande dat dit fusievoorstel is opgesteld in het Engels, in het Nederlands en in het Frans en dat in geval de Engelse versie afwijkt van één van de andere versies, de Engelse versie leidend is.

De ingevolge de artikelen 2:312 lid 2 en 2:333d van het Nederlands Burgerlijk Wetboek (BW) en artikelen 261 en 278 van de Luxemburgse Wet op de handelsvennootschappen 10 augustus 1915 (Luxemburgse Wet) te vermelden gegevens zijn de volgende:

a. Rechtsvorm, naam en zetel van de Fuserende Vennootschappen.

(i) De vennootschap met beperkte aansprakelijkheid naar het recht van Luxemburg (société à responsabilité limitée), Gipafin S.à r.L, statutair gevestigd te 23, rue Aldringen, L-1118 Luxemburg, Groothertogdom Luxemburg.

(ii) De besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid naar Nederlands recht, Prada Holding B.V., statutair gevestigd te Amsterdam, Nederland.

b. Statuten Verkrijgende Vennootschap. De statuten van de Verkrijgende Vennootschap zullen bij gelegenheid van de fusie niet gewijzigd worden, behoudens de wijziging van de naam van de Verkrijgende Vennootschap in Prada Holding S.à r.l. Deze statuten zijn vastgesteld bij akte van oprichting verleden op de 19de dag van juni 1997 voor Maître Francis Kessler, notaris gevestigd te Esch-sur-Alzette, Luxemburg.

De statuten van de Verkrijgende Vennootschap zijn laatstelijk gewijzigd bij notariële akte, op drie augustus tweeduizend twaalf verleden voor Maître Carlo Wersandt, notaris gevestigd te Luxemburg, Luxemburg.

De doorlopende tekst van de huidige statuten is als Bijlage A aan dit voorstel gehecht.

c. Rechten en vergoedingen die ten laste komen van de Verkrijgende Vennootschap als gevolg van artikel 2:320 BW en artikel 261 (2) f van de Luxemburgse Wet. Geen.

d. Bijzondere voordelen die worden toegekend aan leden van het bestuur van de Fuserende Vennootschappen of ieder ander die betrokken is bij de fusie (volgens artikel 2:312 iid 2, onder d. BW en artikel 261 (2) g van de Luxemburgse Wet). Geen.

e. Voornemens over de samenstelling van het bestuur van de Verkrijgende Vennootschap na de grensoverschrijdende fusie. Er bestaat geen voornemen om na de grensoverschrijdende fusie wijziging aan te brengen in de samenstelling van het bestuur van de Verkrijgende Vennootschap.

De huidige samenstelling (waarbij de intentie bestaat dat deze na fusie ongewijzigd is) is als volgt:

Directie:

- Daniel Galhano, woonachtig te 9, rue de Bonnevoie, 1260 Luxembourg, Groothertogdom Luxemburg,
- Carlo Mazzi, woonachtig te Via Borgogna n.3, 20122, Milaan Italië

f. Datum vanaf welke de handelingen van de Verdwijnende Vennootschap boekhoudkundig geacht worden te zijn verricht voor rekening van de Verkrijgende Vennootschap (volgens artikel 2:312 lid 2 onder f. BW en artikel 261 (2) e van de Luxemburgse Wet). Datum vanaf welke de handelingen van de Verdwijnende Vennootschap, worden behandeld voor de Italiaanse fiscale doeleinden als die van de Overnemende Vennootschap (krachtens artikel 172, paragraaf 9 van het presidentieel decreet van 22 december 1986, n. 917 (Italiaanse wetboek van inkomstenbelastingen, zo genaamd "TUIR")). De financiële gegevens van de Verdwijnende Vennootschap zal met ingang van 1 februari 2014 worden verantwoord in de jaarstukken van de Verkrijgende Vennootschap. Derhalve zal het laatste boekjaar van de Verdwijnende Vennootschap eindigen op 31 januari 2014.

Voor Italiaanse fiscale doeleinden, op grand van artikel 172, paragraaf 9 van het presidentieel decreet van 22 december 1986, n. 917 (Italiaanse Wetboek van de inkomstenbelastingen, de zogenaamde "TUIR") de financiële gegevens van de Verdwijnende Vennootschap zullen worden verantwoord in de jaarrekening van de Verkrijgende Vennootschap op 1 februari 2014. Het laatste boekjaar van de Verdwijnende Vennootschap eindigt derhalve op 31 januari 2014.

g. Voorgenomen maatregelen in verband met de toekenning van aandelen. Ter gelegenheid van deze grensoverschrijdende fusie van een moedervernootschap met haar 100% dochtervennootschap, zal geen toekenning van aandelen door de Verkrijgende Vennootschap plaatsvinden.

h. Voornemens omtrent voortzetting of beëindiging van activiteiten. De activiteiten van de Verdwijnende Vennootschap zullen door de Verkrijgende Vennootschap worden voortgezet.

i. Goedkeuring van het besluit tôt fusie. Het besluit tot fusie in overeenstemming met het fusievoorstel behoeft niet de goedkeuring van enig orgaan van één van de Fuserende Vennootschappen noch van een derde behoudens de goedkeuring van de algemene vergaderingen van de Fuserende Vennootschappen.

j. Invloed van de fusie op de grootte van de goodwill en de uitkeerbare reserves van de Verkrijgende Vennootschap. De fusie heeft geen invloed op de grootte van de goodwill en de uitkeerbare reserves van de Verkrijgende Vennootschap.

k. Waarschijnlijke gevolgen voor de werkgelegenheid. De grensoverschrijdende fusie zal naar verwachting geen materieel effect hebben op de werkgelegenheid aangezien de Fuserende Vennootschappen geen werknemers in dienst zullen hebben op het moment de fusie effectief wordt.

l. Procédure met betrekking tót medezeggenschap. Aangezien geen van de Fuserende Vennootschappen onderworpen is aan nationale wetgeving inzake werknemersvertegenwoordiging in de lidstaat van de Europese Unie door welks recht de Fuserende Vennootschappen worden beheerst is een procédure voor de vaststelling van regelingen met betrekking tót medezeggenschap als bedoeld in artikel 2:333k BW en in artikel 261 § 4 van de Luxemburgse Wet in de Verkrijgende Vennootschap niet vereist.

m. Informatie over de waardering van de activa en passiva van de Verdwijnde Vennootschap die overgaan naar de Verkrijgende Vennootschap (volgens artikel 2:313 lid 2 BW en artikel 261 (4) d) Luxemburgse Wet). De waardering van de relevante activa en passiva van de Verdwijnde Vennootschap die overgaan naar de Verkrijgende Vennootschap heeft meest recentelijk plaatsgevonden op 31 juli 2014 op basis van boekwaarde.

n. Datum van de laatst vastgestelde jaarrekening of tussentijdse vermogensopstelling. De datum van de tussentijdse vermogensopstelling van de Verdwijnde Vennootschap en die van de Verkrijgende Vennootschap die gebruikt is om de voorwaarden voor de fusie vast te stellen is 31 juli 2014.

o. Voorstel voor de hoogte van de schadeloosstelling voor aandeelhouders. Ten aanzien van de Verkrijgende Vennootschap: Luxemburgs recht voorziet een regeling voor schadeloosstelling voor aandeelhouders van een verkrijgende vennootschap.

Ten aanzien van de Verdwijnde Vennootschap: aangezien het niet de verwachting is dat tegen het fusievoorstel zal worden gestemd, wordt er geen voorstel gedaan voor de hoogte van de schadeloosstelling van aandeelhouders die tegen dit voorstel stemmen

p. Crediteuren. Vanaf de inwerkingtreding van de fusie, zullen de schuldeisers van de Verdwijnde Vennootschap de schuldeisers van de Verkrijgende Vennootschap worden.

De crediteuren van de Verdwijnde Vennootschap zijn gerechtigd om binnen één maand, gerekend vanaf de datum van publicatie van dit fusievoorstel in de Staatscourant en een landelijk verspreid dagblad, een verzoekschrift in te dienen bij de rechtbank voor het geven van een waarborg in overeenstemming met het bepaalde in artikel 2:316 BW.

In overeenstemming met artikel 268 van de Luxemburgse Wet kunnen de schuldeisers van de Fuserende Vennootschappen, niettegenstaande enige andersluidende overeenkomst, een verzoek indienen bij de voorzitter van de handelskamer van het " Tribunal d'Arrondissement à Luxembourg", toezien op handelszaken en dringende aangelegenheden, tót het verkrijgen van voldoende waarborgen of onderpand voor eventuele vervallen of niet-vervallen schulden, mits de fusie dergelijke bescherming nodig zou maken.

Aanvullende informatie kan kosteloos worden verkregen bij het kantooradres van de Verdwijnde Vennootschap, zijnde:

Keizersgracht 313, 1016 EE Amsterdam, Nederland.

Volledige inlichtingen kunnen kosteloos worden verkregen ten kantore van de Verkrijgende Vennootschap zijnde: 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Groothertogdom Luxembourg,

q. Bijlagen. Bijlagen bij dit fusievoorstel maken een integraal onderdeel uit van dit voorstel.

Amsterdam, le 24-10-2014.

Gipafin S.à r.l.

Bestuur

Daniel Galhano / Carlo Mazzi

Manager and Président / Manager

Prada Holding B.V.

Bestuur

E.J. Jonker / R. Simcic / C. Mazzi

Director B / Director A / Director A

DRAFT TERMS OF CROSS-BORDER MERGER

The management boards of:

1. Gipafin S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 999.998.000 registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 59727 (the Acquiring Company); and

2. Prada Holding B.V. a private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) organised under the laws of the Netherlands, having its official seat (statutaire zetete) in Amsterdam, the Netherlands, having its registered office at Keizersgracht 313 3rd floor, 1016 EE Amsterdam and registered with the trade register of the Chambers of Commerce under number 27160434 (the Company Ceasing to Exist)

The Company Ceasing to Exist together with the Acquiring Company, the Merging Companies,

Whereas:

(i) the Acquiring Company is the holder of the entire issued (and paid up) share capital of the Company Ceasing to Exist;

(ii) none of the Merging Companies has a supervisory board;

(iii) the Merging Companies have not been dissolved or declared bankrupt, nor has a suspension of payment been declared with respect to the Merging Companies;

(iv) none of the Merging Companies has a works council or a trade union that has amongst its members employees of one of the Merging Companies or any of their subsidiaries.

Propose a cross-border merger within the meaning of the Directive 2005/56/EC of the European Parliament and of the Council of the European Union of 26 October 2005 on cross-border mergers of limited liability companies and the relevant local laws applicable to the Merging Companies as a result of which:

- the Company Ceasing to Exist will cease to exist; and

- the Acquiring Company will acquire the assets and liabilities of the Company Ceasing to Exist by way of universal transfer.

It being understood that these draft terms of merger are drawn up in English, in Dutch and in French and that in case of any discrepancy between the English version and the other versions, the English version will prevail.

The specifics to be mentioned pursuant to Articles 2:312 paragraph 2 and 2:333d of the Dutch Civil Code (DCC) and Articles 261 and 278 of the law of August 10, 1915 as amended (the Luxembourg Law), are as follows:

a. Type of legal entity, name and official seat of the Merging Companies.

(i) The Luxembourg company with limited liability (société à responsabilité limitée), Gipafin S.à r.l. having its registered office at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

(ii) The private limited liability company (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) organised under the laws of the Netherlands, Prada Holding B.V., having its official seat in Amsterdam, the Netherlands.

b. Articles of association of the Acquiring Company. The articles of association of the Acquiring Company shall not be amended in connection with the merger, except for the change of the corporate name of the Acquiring Company into Prada Holding S.à r.l.

The articles of association of the Acquiring Company were drawn up by a deed of incorporation executed on the 19th day of June 1997 before Maître Francis Kessler, then civil law notary officiating in Esch-sur-Alzette, the Grand Duchy of Luxembourg.

The articles of association of the Acquiring Company were most recently amended by a notarial deed executed on the third day of August two thousand and twelve before Maître Carlo Wersandt, notary in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The wording of the current articles of association of the Acquiring Company is attached to these draft terms of cross-border merger as Annex A.

c. Rights and compensations at the expense of the Acquiring Company granted pursuant to article 2:320 DCC and article 261 (2) f) Luxembourg Law. None.

d. Special advantages granted to a member of the management board of the Merging Companies or to another party involved with the merger in connection with the merger (pursuant to Article 2:312 paragraph 2 under d. DCC and article 261 (2) g) Luxembourg Law). None.

e. Intentions with regard to the composition of the management board of the Acquiring Company after the cross-border merger. There is no intention to change the composition of the management board of the Acquiring Company after the cross-border merger.

The present composition (which it is intended to maintain after the cross-border merger) is as follows:

Management board:

- Daniel Galhano, having his professional address at 9, rue de Bonnevoie, 1260 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

- Carlo Mazzi, having his private address at Via Borgogna n.3, 20122, Milan, Italy

f. Date from which the transactions of the Company Ceasing to Exist shall be treated for accounting purposes as being those of the Acquiring Company (pursuant 2:312 paragraph 2 under f. DCC and article 261 (2) e) Luxembourg Law). Date from which the transactions of the Company Ceasing to Exist shall be treated for Italian tax purposes as being those

of the Acquiring Company (pursuant article 172, paragraph 9 of Presidential Decree dated 22 December 1986, n. 917 (Italian Income Tax Code, so called "T.U.I.R.")). The financial data of the Company Ceasing to Exist will be accounted for in the annual accounts of the Acquiring Company as per 1 February 2014. The last financial year of the Company Ceasing to Exist will therefore end on 31 January 2014.

For Italian tax purposes, pursuant to article 172, paragraph 9 of Presidential Decree dated 22 December 1986, n. 917 (Italian Income Tax Code, so called "T.U.I.R.") the financial data of the Company Ceasing to Exist will be accounted for in the annual accounts of the Acquiring Company as per 1 February 2014. The last financial year of the Company Ceasing to Exist will therefore end on 31 January 2014.

g. Proposed measures in connection with the allotment of shares. As this is a cross-border merger of a parent company with its 100% subsidiary, there will be no allotment of shares by the Acquiring Company.

h. Contemplated continuation or termination of activities. The activities of the Company Ceasing to Exist will be continued by the Acquiring Company.

i. Corporate approvals of the draft terms of cross-border merger. The resolution to effect the cross-border merger in conformity with the common draft terms of cross-border merger is neither subject to the approval of a company body of the Merging Companies nor of any third party other than the approval of the shareholders meetings of the Merging Companies.

j. Effects of the merger on the goodwill and the distributable reserves of the Acquiring Company. The merger has no effect on the goodwill and the distributable reserves of the Acquiring Company.

k. Likely effects on employment. The cross-border merger is not expected to have any material effect on employment because the Merging Companies will not have any employees by the time the merger becomes effective.

l. Procédures for employée participation. As none of the Merging Companies is subject to national rules concerning employee participation in the Member State of the European Union, which law governs the Merging Companies, no employee participation arrangements as referred to in Section 2:333k DCC and art. 261 § 4 of the Luxembourg Law have to be made by the Acquiring Company.

m. Information on the valuation of assets and liabilities of the Company Ceasing to Exist to be acquired by the Acquiring Company (pursuant 2:313 paragraph 2 DCC and article 261 (4) d) Luxembourg Law). The valuation of the relevant assets and liabilities of the Company Ceasing to Exist to be acquired by the Acquiring Company was most recently done on July 31, 2014 on the basis of book value method.

n. Date of the most recently adopted annual accounts or interim financial statements. The date of the interim financial statements of the Acquiring Company and the Company Ceasing to Exist used to establish the conditions of the cross-border merger is July 31, 2014.

o. Proposal for the level of compensation for shareholders. With respect to the Acquiring Company: Luxembourg law does not provide for a regulation that provides compensation for shareholders of an acquiring company.

With respect to the Company Ceasing to Exist: no compensation for shareholders that vote against the proposal to effectuate the cross-border merger is proposed, as it is not expected that votes will be cast against this proposal.

p. Creditors. As of the effective time of the merger, the creditors of the Company Ceasing to Exist shall become the creditors of the Acquiring Company.

The creditors of the Company Ceasing to Exist shall be entitled, within one month from the date of publication of the cross border merger proposal in the Dutch Government Gazette and a daily newspaper, to submit an application to the Court for a safeguard, ail in accordance with article 2:316 DCC.

In accordance with article 268 of the Luxembourg Law, the creditors of the Merging Companies may, notwithstanding any agreement to the contrary, apply to the judge presiding the chamber of the "Tribunal d'Arrondissement à Luxembourg" dealing with commercial matters and sitting as in urgency matters, to obtain adequate safeguards or collateral for any matured or unmatured debts, in case the merger would make such protection necessary.

Further information may be obtained free of charge at the registered office of the Company Ceasing to Exist being: Keizersgracht 313, 1016 EE Amsterdam, the Netherlands.

Further information may be obtained free of charge at the registered office of the Acquiring Company at: 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

q. Annexes. Annexes to these draft terms form an integrated part of this proposal.

Amsterdam, le 24-10-2014.

Gipafin S.à r.l.

Management board

Daniel Galhano / Carlo Mazzi

Manager and Président / Manager

Prada Holding B.V.
Management board
E.J. Jonker / R. Simcic / C. Mazzi
Director B / Director A / Director A

Suit la version française du texte qui précède

PROJET COMMUN DE FUSION TRANSFRONTALIÈRE

Les conseils de gérance de:

1. Gipafin S.à r.l., une société à responsabilité limitée, organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dont le capital social est de EUR 999.998.000 et immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg (RCS) sous le numéro B 59727 (la Société Absorbante); et

2. Prada Holding B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) de droit néerlandais, dont le siège officiel (statutaire zetel) est établi à Amsterdam, les Pays-Bas, dont le siège social est établi à Keizersgracht 313, 1016 EE Amsterdam, les Pays-Bas et immatriculée auprès du registre de commerce de la Chambre de Commerce sous le numéro 27160434 (la Société qui Cesse d'Exister et ensemble avec la Société Absorbante, les Sociétés qui Fusionnent).

Considérant que:

(i) la Société Absorbante est le détenteur de l'intégralité du capital social émis (et libéré) de la Société qui Cesse d'Exister;

(ii) les Sociétés qui Fusionnent n'ont pas de conseil de surveillance;

(iii) les Sociétés qui Fusionnent n'ont pas été dissoutes ou déclarées en faillite, ni en cessation de paiement;

(iv) Les Sociétés qui Fusionnent n'ont pas de comité d'entreprise ou d'organisation syndicale qui a parmi ses membres des employés de l'une des Sociétés qui Fusionnent ou dans l'une de leurs filiales.

suggèrent d'effectuer une fusion transfrontalière au sens de la Directive 2005/56/EC du Parlement Européen et du Conseil de l'Union Européenne du 26 octobre 2005 sur les fusions transfrontalières des sociétés à responsabilité limitée et les lois locales pertinentes applicables aux Sociétés qui Fusionnent, fusion à la suite de laquelle:

- la Société qui Cesse d'Exister cessera d'exister; et

- la Société Absorbante acquerra les actifs et passifs de la Société qui Cesse d'Exister par voie de transfert universel.

Etant entendu que ce projet commun de fusion transfrontalière est établi en anglais, en néerlandais et en français et qu'en cas de divergences entre la version anglaise et les autres versions, la version anglaise prévaudra.

Les renseignements devant être mentionnés en vertu des Sections 2:312 paragraphe 2 et 2:333d du Code Civil Néerlandais et les articles 261 et 278 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée (la Loi Luxembourgeoise) sont les suivants:

a. Type de personne morale, dénomination et siège social des Sociétés qui Fusionnent.

(i) La société à responsabilité limitée Gipafin S.à r.l., dont le siège social est établi au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

(ii) La société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) de droit néerlandais Prada Holding B.V., dont le siège social est établi à Amsterdam, les Pays-Bas.

b. Statuts de la Société Absorbante. Les statuts de la Société Absorbante ne seront pas modifiés en raison de la fusion, à l'exception de la dénomination sociale de la Société Absorbante en Prada Holding S.à r.l.

Les statuts de la Société Absorbante ont été établis par un acte de constitution signé le dix-neuvième jour de juin, mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 03 août 2012. Le libellé consécutif des statuts actuels de la Société Absorbante est annexé au présent projet de fusion transfrontalière en tant qu'Annexe A.

c. Droits et compensations aux frais de la Société Absorbante accordés en vertu de l'article 2:320 du Code Civil Néerlandais et l'article 261 (2) f) de la Loi Luxembourgeoise. Aucun.

d. Avantages particuliers à accorder à un membre du conseil de gérance des Sociétés qui Fusionnent ou à tout autre partie impliquée dans la fusion en relation avec la fusion (en vertu de l'article 2:312 paragraphe 2 sous d. du Code Civil Néerlandais et de l'article 261 (2) g) de la Loi Luxembourgeoise). Aucun.

e. Intentions concernant la composition du conseil de gérance de la Société Absorbante après la fusion transfrontalière. Il n'y a aucune intention de changer la composition du conseil de gérance après la fusion transfrontalière.

Actuellement, il est composé de la manière suivante (est sera toujours composé de la sorte après la fusion transfrontalière):

Le conseil de gérance:

- Daniel Galhano, ayant son domicile au 9, rue de Bonnevoie, 1260 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,
- Carlo Mazzi, ayant son domicile au 3, Via Borgogna, 1-20122 Milan, Italie.

f. Date à partir de laquelle les opérations de la Société qui Cesse d'Exister seront traitées à des fins comptables comme celles de la Société Absorbante (en vertu de l'article 2:312 paragraphe 2 sous f. du Code Civil Néerlandais et de l'article 261 (2) e) de la Loi Luxembourgeoise). Date à partir de laquelle les opérations de la Société qui Cesse d'Exister doivent être traitées à des fins fiscales italiennes comme étant celles de la Société Absorbante (en vertu de l'article 172, paragraphe 9 du décret présidentiel en date du 22 Décembre 1986, n. 917 (Code italien des impôts sur le revenu, appelé "TUIR")). Les données financières de la Société qui Cesse d'Exister seront comptabilisées dans les comptes annuels de la Société Absorbante à compter du 1^{er} février 2014. Le dernier exercice de la Société qui Cesse d'Exister prendra dès lors fin le 31 janvier 2014.

Pour des raisons fiscales italiennes, conformément à l'article 172, paragraphe 9 du décret présidentiel en date du 22 Décembre 1986, n. 917 (Code italien général des impôts, appelé "TUIR") les données financières de la Société qui Cesse d'Exister seront comptabilisées dans les comptes annuels de la Société Absorbante au 1^{er} février 2014. Le dernier exercice de la Société qui Cesse d'Exister prendra donc fin le 31 janvier 2014.

g. Mesures proposées concernant l'affectation des parts sociales. Dans le cadre de la présente fusion transfrontalière entre une société mère avec sa filiale détenue à 100%, il n'y a aucune affectation de parts sociales dans la Société Absorbante.

h. Continuation ou cessation envisagée des activités. Les activités de la Société qui Cesse d'Exister seront poursuivies par la Société Absorbante.

i. Approbations du projet de fusion transfrontalière. La décision d'appliquer la fusion transfrontalière conformément au projet commun de fusion transfrontalière n'est ni sujet à l'approbation d'un organe social des Sociétés qui Fusionnent ni d'un tiers, autre que l'approbation des assemblées générales des sociétés qui Fusionnent.

j. Effets de la fusion sur le fonds de commerce et les réserves distribuables de la Société Absorbante. La fusion transfrontalière n'a pas d'effet sur le fonds de commerce ou sur les réserves distribuables de la Société Absorbante.

k. Effets probables sur l'emploi. La fusion transfrontalière n'aura aucune répercussion sur l'emploi puisque les Sociétés qui Fusionnent n'auront pas d'employés au moment où la fusion prendra effet.

l. Procédures relatives à l'implication des travailleurs. Etant donné qu'aucune des Sociétés qui Fusionnent n'est soumise à des règles nationales concernant la participation des travailleurs dans l'Etat membre de l'Union Européenne dont la loi régit les Sociétés qui Fusionnent, aucun arrangement de participation des travailleurs comme mentionné à la Section 2:333k du Code Civil néerlandais ne doit être entrepris par la Société Absorbante.

m. Informations sur l'évaluation des actifs et du passif de la Société qui Cesse d'Exister qui seront acquis par la Société Absorbante (en vertu de l'article 2:313 paragraphe 2 du Code Civil Néerlandais et de l'article 261 (4) d) de la Loi Luxembourgeoise). L'évaluation de l'actif et du passif en question de la Société qui Cesse d'Exister à acquérir par la Société Absorbante a été dernièrement effectuée le 31 juillet 2014 sur la base de la méthode de la valeur comptable.

n. Date des comptes annuels récemment adoptés ou des états financiers intérimaires. La date des derniers états financiers intérimaires de la Société Absorbante et de la Société qui Cesse d'Exister utilisés afin d'établir les conditions de la fusion transfrontalière est le 31 juillet 2014.

o. Proposition pour le niveau de compensation des associés. En ce qui concerne la Société Absorbante: la loi Luxembourgeoise prévoit un règlement de compensation des associés de la société absorbante.

En ce qui concerne la Société qui Cesse d'Exister: aucune compensation n'est prévue pour les associés qui votent contre le projet de mise en œuvre de la fusion transfrontalière car il n'est pas prévu de vote contre cette proposition.

p. Créanciers. Au moment de la fusion effective, les créanciers de la Société qui Cesse d'Exister deviennent les créanciers de la Société Absorbante.

Les créanciers des Sociétés qui Fusionnent auront la possibilité dans le mois à partir de la date de publication de la proposition de fusion transfrontalière dans la gazette du gouvernement hollandais et dans un journal quotidien de soumettre une demande à la Cour de sauvegarde conformément à l'article 2:316 du Code Civil Néerlandais.

Conformément à l'article 268 de la loi luxembourgeoise, les créanciers des Sociétés qui Fusionnent peuvent, nonobstant toute convention contraire, et s'appliquent au juge président la chambre du "tribunal d'arrondissement à Luxembourg" siégeant en matière commerciale et siégeant comme en matière de référé, afin d'obtenir des garanties suffisantes ou garantie pour les dettes échues ou non échues, au cas où la fusion rendrait cette protection nécessaire.

De plus amples informations peuvent être obtenues gratuitement au siège social de la Société qui Cesse d'Exister:

Keizersgracht 313, 1016 EE Amsterdam, les Pays-Bas

De plus amples informations peuvent être obtenues gratuitement au siège social de la Société Absorbante au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

q. Annexes. Les annexes de ce projet font partie intégrante à cette proposition.

Amsterdam, le 24-10-2014.

Gipafin S.à r.l.

conseil de gérance

Daniel Galhano / Carlo Mazzi

Manager and Président / Manager

Prada Holding B.V.

conseil de gérance

E.J. Jonker / R. Simcic / C. Mazzi

Director B / Director A / Director A

Annex A: Current articles of association of the Acquiring Company

Annexe A: Statuts actuels de la Société Absorbante

Bijlage A: Hierbij de statuten van de Verkrijgende Vennootschap

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par le comparant une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.

La Société peut à toute époque comporter un associé unique ou plusieurs associés.

Art. 2. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de «Gipafin S.à r.l.».

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.

La Société peut rendre des services comptables, financiers, juridiques et de conseils aux sociétés qui font partie de son groupe.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance pourra établir des filiales et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à neuf cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille Euros (999.998.000,- EUR) représenté par deux mille quatre cent (2.400) parts sociales ordinaires sans valeur nominale et par six cent (600) parts sociales préférentielles sans valeur nominale.

En plus du capital social, un compte de primes peut être établi auquel toutes les primes payées pour une action en plus de sa valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées ou des dépréciations nettes pas encore réalisées des investissements de la Société et/ou pour effectuer des distributions aux actionnaires.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Droits et obligations attaches aux parts sociales. Nonobstant ce qui est dit à l'article 24, chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à regard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts.

10.1. Cession en cas d'un associé unique.

Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

10.2. Cession en cas de pluralité des associés.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social.

10.3. Les parts sociales préférentielles sont automatiquement transformées en parts sociales ordinaires si elles sont cédées à une personne qui, par rapport à l'associé cédant, n'est pas contrôlée, contrôlant ou assujettie au même contrôle. Dans ce contexte, il faut entendre par contrôle d'une personne par rapport à une autre personne, le fait, dans les faits (a) qu'une personne détient dans une autre personne, la majorité des droits de vote à une assemblée générale ordinaire d'associés ou actionnaires; (b) qu'une personne détient dans une autre personne, des droits de votes suffisants pour exercer une influence dominante à une assemblée générale ordinaire des associés ou actionnaires de cette personne; (c) que par rapport à une personne, une autre personne est en droit, selon un accord ou une clause dans ses statuts, d'exercer une influence dominante, chaque fois que la loi autorise de tels accords ou clauses; (d) que par rapport à une personne, une autre personne est en droit, en vertu d'un accord entre associés ou actionnaires, d'exercer une influence dominante dans les assemblées générales ordinaires d'associés.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Les cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 12. Rachat des parts sociales. La Société peut racheter ses propres actions conformément aux dispositions légales.

Art. 13. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Gérance. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Au cas où plusieurs gérants sont nommés, ceux-ci forment un conseil de gérance qui assurera la gestion de la Société.

Les gérants seront nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon les cas, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des associés, avec ou sans motif.

Art. 15. Réunions du conseil de gérance. Le cas échéant, le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation de son président. Une réunion du conseil de gérance doit être convoquée si deux gérants le demandent.

Le président du conseil de gérance présidera toutes les assemblées générales des associés et toutes les réunions du conseil de gérance, mais en son absence l'assemblée générale des associés ou le conseil de gérance désignera à la majorité des voix des personnes présentes ou représentées un autre président pro tempore.

Sauf s'il y a urgence, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation si tous les gérants sont présents ou représentés à la réunion en question ou à la suite de l'assentiment par écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme ou par télex de tous les gérants qui ne sont ni présents ni représentés la réunion en question. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une décision préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Toute réunion du conseil de gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le conseil de gérance peut de temps en temps déterminer.

Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme ou par télex un autre gérant comme son mandataire.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés lors de la réunion.

En cas d'urgence une décision écrite signée par tous les gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signes chacun par un ou plusieurs gérants.

Art. 16. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance seront signés par le président de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil de gérance ou par deux gérants.

Art. 17. Pouvoir du conseil de gérance. Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale des associés par la loi sont de la compétence du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

Art. 18. Délégation de pouvoirs. Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Art. 19. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, ou le cas échéant, de chacun des gérants ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 20. Décisions de l'associé ou des associés.

20.1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

20.2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale des associés ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 21. Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations seront annexées aux décisions écrites.

Art. 22. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} février de chaque année et se termine le 31 janvier de l'année suivante.

Art. 23. Bilan. Chaque année, le 31 décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Les comptes annuels sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels, au cours d'une période de quinze jours précédant la date de l'assemblée générale des associés.

Art. 24. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légal; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social. Le surplus recevra l'affectation suivante:

Toute distribution sera faite aux associés de la manière et dans l'ordre de priorité suivants.

Premièrement,

Après déduction d'un éventuel bénéfice extraordinaire provenant de la cession de participations dans des sociétés détenues directement ou indirectement par la Société, 30 % sera distribué parmi les détenteurs de parts sociales préférentielles.

Deuxièmement,

Le bénéfice restant après distribution des 30 % aux détenteurs de parts sociales préférentielles (incluant un éventuel bénéfice extraordinaire provenant de la cession de participations dans des sociétés détenues directement ou indirectement par la Société) sera distribué entre tous les détenteurs de parts sociales ordinaires et préférentielles au prorata de leur détention.

Le droit à un droit préférentiel de distribution de dividendes au bénéfice des détenteurs de parts sociales préférentielles s'applique aux bénéfices générés jusqu'à la fin de l'année comptable prenant fin le 31 janvier 2017 et expire automatiquement à cette date.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment sous réserve du respect des conditions suivantes:

- (i) Des comptes intérimaires doivent être établis par un gérant;
- (ii) Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice;
- (iii) L'assemblée générale des associés est seule compétente pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
- (iv) La décision susvisée n'est adoptée que dans la mesure où la Société s'est assurée que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

Art. 25. Dissolution, liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 26. Dispositions générale. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Référence de publication: 2014166312/533.

(140189348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Barros-Pereira S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9071 Ettelbruck, 72, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 137.035.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BARROS-PEREIRA S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2014152574/12.

(140174905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

KBL European Private Bankers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 43, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 6.395.

To the holders of notes of the Company

We hereby kindly convene you, in your capacity as holder of the following notes (the "Notes") issued by the Company (each a "Noteholder" and together the "Noteholders"):

- the € 200,000,000.- notes, registered under ISIN code: Xs0123488602 issued by the Company on 23 February 2001 and having as maturity date 23 February 2016 (the "First Issue");
- the € 13,893,000.- notes, registered under ISIN code: Xs0705502291 issued by the Company on 9 December 2011 and having as maturity date 9 June 2015 (the "Second Issue");
- the € 7,000,000.- notes, registered under ISIN code: Xs0718261802 issued by the Company on 20 January 2012 and having as maturity date 20 July 2015 (the "Third Issue");
- the € 4,107,000.- notes, registered under ISIN code: Xs0750991852 issued by the Company on 30 March 2012 and having as maturity date 30 September 2015 (the "Fourth Issue"); and
- the € 50,000,000.- notes, registered under ISIN code: Xs1059995693 issued by the Company on 22 April 2014 and having as maturity date 22 April 2017 (the "Fifth Issue"),

to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of all the Noteholders of the Company (the "Meeting"):

- the First Issue Noteholders' Meeting on 11th November 2014 at 10.00 A.M. Central European time;
- the Second Issue Noteholders' Meeting on 11th November 2014 at 10.30 A.M. Central European time;
- the Third Issue Noteholders' Meeting on 11th November 2014 at 11.00 A.M. Central European time;
- the Fourth Issue Noteholders' Meeting on 11th November 2014 at 2.30 P.M. Central European time; and
- the Fifth Issue Noteholders' Meeting on 11th November 2014 at 3.00 P.M. Central European time,

which will be held at the registered office of the Company at 43, Boulevard Royal, L-2955 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The purpose of the Meeting will be to approve the changes to be made to the corporate object of the Company (the "Object Amendment").

Moreover, it is specifically pointed out that in accordance with article 3 (5) of the law of 5 April 1993 on financial sector (as amended) (the "FSL"), the Object Amendment must be approved by the Luxembourg supervisory authority of the financial sector, the Commission de Surveillance du Secteur Financier (the "CSSF") prior to its entry into force. The board of directors of the Company would like to draw the attention of the Noteholders to the fact that the Company is currently seeking such CSSF approval (agrément) and that during the period between the publication of the present convening notice and the holding of the Meeting, the proposed text of the Object Amendment as stated in the agenda of the Meeting may be amended to reflect the comments received until then, if any, from the CSSF, in which case an updated version of the text of the new corporate object clause of the Company shall be presented for approval to the Noteholders at the time of the Meeting.

The Meeting will thus have the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the extension of the current object clause of the Company and of the subsequent amendment of article 3 (object) of the articles of association of the Company which will now read as follows, as well as of any changes that could be made to the below text to comply with regulatory (including CSSF) requirements applicable to the Company:

"The object of the Company is to engage in all banking and financial operations of whatever kind, to receive from the public deposits or other repayable funds, to grant credits for its own account and to perform all activities reserved to banks, investment firms and other professionals of the financial sector and any financial, administrative, management or advisory operations in connection directly or indirectly with the activities above described.

The object of the Company is also to engage in any insurance intermediary activities with respect to regulated insurance companies approved in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, and to engage in any financial, administrative, management or advisory operations directly or indirectly linked to those activities.

The Company may also carry out all activities of primary IT systems operator of the financial sector and secondary IT systems and communication networks operator of the financial sector, as well as all the activities of administrative agent of the financial sector.

Within its object, the Company may in particular, without limitation:

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad;

- act as a partner or shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

In addition, the Company shall be permitted to carry out all such commercial, advisory, movable or real estate activities relating directly or indirectly to the Company's object or which may help to develop its fulfilment. The Company may be interested by means of subscription, of contribution, of participation or in any other manner in any company or undertaking having a similar, connected or supplementary activity to its own activity and capable to develop one or several areas of its activity, in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad. The Company may amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any such company or undertaking.

The Company may do all or any of the things provided in this article 3 (a) in any part of the world, (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise, (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise and (d) alone or with another person or persons."

2. Miscellaneous.

Please find below the general rules that govern the holding of the Meeting:

CONDITIONS FOR ATTENDANCE

The conditions for attendance or representation at the Meeting are as follows:

a) Conditions for personal attendance

Noteholders who elect to attend the Meeting must use their usual applicable contacting method for informing their financial intermediary, with whom their Notes are on deposit, accordingly.

They must require their financial intermediary, with whom their Notes are on deposit, to send a Noteholders voting certificate (the "Voting Certificate") for their Notes to the principal paying agent (for the First Issue) and/or the relevant central registration bank (for the Second, Third, Fourth and Fifth Issues) no later than 48 hours before the time fixed for the relevant Meeting.

Such Voting Certificate must indicate clearly the number of Notes being blocked, the date such Notes are being blocked, which must be no later than 48 hours before the time fixed for the Meeting, and a statement that (i) the relevant Notes have been deposited at a bank or other depositary or blocked in an account with a clearing system and will not be released until the conclusion of the Meeting, and (ii) the bearer of such Voting Certificate is entitled to attend and vote at the Meeting in respect of the deposited Notes.

The Noteholders must bring a copy of such Voting Certificate to the Meeting.

b) Conditions for proxy voting

A Noteholder not wishing to attend and vote at the Meeting in person may either deliver the Voting Certificate to the person whom it wishes to attend on its behalf or give a block voting instruction ("Block Voting Instruction") stating that any person named in such document is authorised and instructed by the principal paying agent or the relevant central registration bank to cast the votes attributable to the Notes so listed in accordance with the instructions as set out in such document.

Noteholders must require their financial intermediary, with whom their Notes are on deposit, to send a Block Voting Instruction for their Notes to the principal paying agent (for the First Issue) and/or the relevant central registration bank (for the Second, Third, Fourth and Fifth Issues) no later than 24 hours before the time fixed for the Meeting.

Such Block Voting Instruction shall (i) indicate clearly the number of Notes being blocked, the date such Notes are being blocked, which must be no later than 48 hours before the time fixed for the Meeting, (ii) state that the votes attributable to the relevant Notes are to be cast in a particular way on each resolution to be put to the Meeting and that, during the period of 48 hours before the time fixed for the Meeting such instructions may not be amended or revoke, and (iii) authorize a named individual to vote in respect of the deposited Notes in accordance to such instructions.

Block Voting Instruction shall be valid only if it is deposited at the registered office of the principal paying agent (for the First Issue) and/or the relevant central registration bank (for the Second, Third, Fourth and Fifth Issues) at least 24 hours before the time fixed for the relevant Meeting or the chairman decides otherwise before the Meeting proceeds to business.

Any vote by a proxy in accordance with the relevant Block Voting Instruction shall be valid even if such Block Voting Instruction or any instruction pursuant to which it was given has been amended or revoked, provided that the principal paying agent or the relevant central registration bank has not been notified in writing of such amendment or revocation by the time which is 24 hours before the time fixed for the relevant Meeting. Unless revoked, any appointment of a proxy under a Block Voting Instruction in relation to a Meeting shall remain in force in relation to any resumption of such Meeting following an adjournment; provided, however, that no such appointment of a proxy in relation to a Meeting originally convened which has been adjourned for want of a quorum shall remain in force in relation to such Meeting when it is resumed. Any person appointed

to vote at such a Meeting must be re-appointed under a Block Voting Instruction Proxy to vote at the Meeting when it is resumed.

The proxy voter must bring a copy of such Block Voting Instruction to the Meeting.

A Voting Certificate or Block Voting Instruction shall be valid until the release of the deposited Notes to which it relates. So long as a Voting Certificate or Block Voting Instruction is valid, the bearer thereof (in the case of a Voting Certificate) or any proxy named therein (in the case of a Block Voting Instruction) shall be deemed to be the holder of the Notes to which it relates for all purposes in connection with the Meeting. A Voting Certificate and a Block Voting Instruction cannot be outstanding simultaneously in respect of the same Note.

c) Participation form

Noteholders who intends to participate to the Meeting either in person or by proxy in accordance with a Block Voting Instruction shall announce their intention to participate to the Meeting by completing, signing, dating and returning on no later than 7th November 2014 at the latest to the attention of the Company (KBL European Private Bankers S.A, 43 boulevard Royal, L-2955 Luxembourg, attention to: Mr. Pierre Adans-Dester), a participation form for the relevant Meeting, that can be obtained at the registered office of the Company upon request, or upon request to its financial intermediaries or the relevant central registration bank.

CONVENING NOTICES

The Meeting shall be convened by means of convening notices published twice, with a minimum interval of eight days, and eight days before the Meeting, in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* (the "Mémorial") and in one Luxembourg newspaper. In the event that all the Noteholders of the Company are present or represented and if they declare that they have been informed of the agenda of the Meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

QUORUM AND MAJORITY

Please note that, the Meeting shall not validly deliberate on the agenda mentioned above, unless at least one half of the total number of the Notes outstanding at the time of the Meeting is present or represented.

At the Meeting, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two thirds (2/3) of the votes cast by the Noteholders present or represented. Votes cast shall not include votes attaching to Notes in respect of which the Noteholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote.

VOTING RIGHTS

Voting rights attaching to the Notes issued by the Company shall be commensurate with the portion of the loan which they represent. Each note shall carry the right to at least one vote.

OTHER INFORMATION

Please note that the Meeting shall be presided over by one of the representatives of the Noteholders, if any have been appointed.

REQUEST FOR INFORMATION

Noteholders looking for more information can do so by contacting:

a) The Principal Paying Agent (for the First Issue):

KBL European Private Bankers SA.
43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg
Attention: Fiscal Agencies / Mr Geoffrey Zoller or Mrs. Isabelle Behin
Tel.: 4797-1
Mail: kblux-fa.control@kbl.com

b) The central registration bank (for the Second, Third, Fourth and Fifth Issues):

Banque Internationale à Luxembourg (BIL)
69, route d'Esch | L-2953 Luxembourg
Attention: Corporate Trust / Marianne BEISSEL
Tel.: 4590-1
Mail: Common.depositary@bil.com

Luxembourg, on 16th of October 2014.

On behalf of the board of directors of the Company
Ernst-Wilhelm CONTZEN
Chairman

Référence de publication: 2014161230/755/164.

Global Blue Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 168.792.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014151556/10.

(140173302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2014.

Prax Capital China Growth GP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 1, avenue du Bois.
R.C.S. Luxembourg B 118.739.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 1^{er} septembre 2014

L'Assemblée Générale de la société PRAX CAPITAL CHINA GROWTH GP S.A.R.L. a pris les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Stéphane Charlier de son poste de gérant avec effet au 31 juillet 2014.
2. L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Nicolas Muller, demeurant à 26 rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, en tant que gérant.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014152294/14.

(140173547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

Falco Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 169.867.

Les Obligataires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 10 novembre 2014 à 14:00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 30 juin 2013 et 2014
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant
5. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes et nomination de son remplaçant
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014160600/696/17.

Melus SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.477.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 6 octobre 2014, l'assemblée n'a pas pu statuer sur l'ordre du jour. Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 17 novembre 2014 à 13.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014160157/795/18.

Ecomin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 20.043.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra extraordinairement le lundi 10 novembre 2014 à 10.00 heures au siège de la société à Luxembourg, 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et discussion des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2013;
2. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux organes de la société;
5. Renouvellement du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes;
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014162038/561/19.

Samsonite International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 159.469.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Référence de publication: 2014150390/10.

(140171508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Orvieto S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 109.188.

Les comptes annuels au 30.09.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ORVIETO S.A., SPF

Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial

Référence de publication: 2014153038/11.

(140174406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

Magu Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 179.318.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 10 novembre 2014 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2013, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2013.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014163669/1023/16.

Larissa S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 22.316.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 10 novembre 2014 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 mars 2013, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 2013.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014163668/1023/17.

DBM Biomass S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 149.071.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TCG Gestion SA
Signatures

Référence de publication: 2014152666/11.

(140174990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

Bayside International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 66.780.

The shareholders are convened hereby to attend the

ORDINARY MEETING

of the company, which will be held at the headoffice, on *November 10, 2014* at 15.30.

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor.
2. Approval of the balance-sheet and profit and loss statement as at December 31, 2013 and allotment of results.
3. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ending December 31, 2013.
4. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2014165245/1023/16.

Stafford Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 176.560.

The shareholders of Stafford Sicav (the "Company") are herewith convened to attend the

ORDINARY GENERAL MEETING

(the "Meeting"), which will be held at the registered office at 11.00 a.m. on *12 November 2014* for the purpose of considering and voting upon the following matters:

Agenda:

1. Presentation and approval of the audited financial statements for the year ended March 31st, 2014;
2. Resolution on the allocation of results;
3. Discharge of the members of the Board of Directors;
4. Re-election of Ernst & Young S.A., with registered office in 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach (RCS Luxembourg B 47.771) as auditor (réviseur d'entreprises agréé) until the annual general meeting held in 2015;
5. Miscellaneous.

Resolutions in the annual general meeting of shareholders do not require a certain quorum. The resolutions require a simple majority of the votes cast.

Shareholders who cannot attend the Meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form by email (corporate@alceda.lu) followed by mail or by fax (+352 248 329 444) to the Company or to Management Company Alceda Fund Management S.A., 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, to arrive not later than on 11 November 2014.

For respective proxy forms or any other queries in relation to the formalities regarding the attendance to the Meeting please contact corporate@alceda.lu.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2014162037/8040/27.

Foit, Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 172.570.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Référence de publication: 2014149869/10.

(140171747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Logistis Luxembourg Feeder S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 140.269.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 69365 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014150187/10.

(140171794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Modellux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 30.462.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du *11 novembre 2014* à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport du commissaire aux comptes,
2. Approbation des comptes annuels de l'exercice clôturant au 30 juin 2014 et affectation du résultat,
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014162955/506/16.

Airfreight Development Worldwide S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 92, rue du Golf.
R.C.S. Luxembourg B 100.302.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra extraordinairement le lundi *10 novembre 2014* à 10.00 heures au siège de la société à Senningerberg, 92, rue du Golf, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et discussion des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2013;
2. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux organes de la société;
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014162036/561/18.

L.S. Lux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 9, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 92.117.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014150969/10.

(140172782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Bestbidder S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3313 Bergem, 76, Grand Rue.
R.C.S. Luxembourg B 172.388.

Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Schifflange, le 01/10/2014

Le Conseil d'Administration de la société BESTBIDDER SA inscrite au RC sous le numéro B172.388, réuni au siège de la prédite société le 1^{er} octobre 2014, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

1. transférer le siège social de la société de L.3895 Foetz, rue de l'Industrie, coin rue des Artisans à L.3313 BERGEM, 76 Grand Rue à compter du 1^{er} octobre 2014.

1. Constaté le changement de l'adresse du commissaire aux comptes Fiduciaire Euro Conseil Entreprise S.A. de L. 3895 Foetz, rue de l'Industrie, coin rue des Artisans à L.3313 BERGEM, 76 Grand Rue à compter du 1^{er} octobre 2014

Pour extrait conforme

Schifflange, le 1^{er} octobre 2014.

Référence de publication: 2014152579/16.

(140175127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

LionLead SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 145.123.

LionLead Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 144.888.

You are duly convened to the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of the shareholders of the Company which will be held before a Luxembourg notary at 1 rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 10 November 2014 at 2.30 p.m.

Shareholders may be represented by a duly appointed agent and attorney-in-fact of their choice. Shareholders who cannot attend the general meeting in person are thus invited to send a duly filled in and executed proxy to the registered office of the Company 24 hours before the general meeting.

The agenda of the general meeting is the following:

Agenda:

- Acknowledgement of the repurchase by the Company of 28 356,86 class B commanditaire shares (the "Repurchased Shares") with a nominal value of EUR 0,10 each;
- Cancellation of the Repurchased Shares;
- Decrease of the capital of the Company for an amount of EUR 2 835,68 equivalent to the global nominal value of the Repurchased Shares so as to reduce the capital of the Company from EUR 120 400,00 to EUR 117 564,32;
- Decrease of the share premium for an amount of EUR 280 732,91 so as to reflect the global purchase price of the Repurchased Shares;
- Amendment of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the above decisions;
- Miscellaneous.

LIONLEAD MANAGEMENT S.à r.l. Acting as Managing General Partner of LIONLEAD S.C.A.

Référence de publication: 2014162951/755/28.

Krieger Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5515 Remich, 21, rue Anny Blau.
R.C.S. Luxembourg B 106.571.

Le bilan arrêté au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 29 septembre 2014.

Référence de publication: 2014150966/10.

(140172175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Links Bidco S.à r.l. Propco 10, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 175.459.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2014:

- Est nommé gérant de la société pour une période indéterminée Mons. Eric-Jan van de Laar, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg en remplacement du gérant démissionnaire Mme. Heike Kubica, avec effet au 30 septembre 2014.

Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2014150976/15.

(140172423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Tages Capital Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 166.328.

The extraordinary general meeting of shareholders of TAGES CAPITAL SICAV held on October 13th 2014 with the same agenda below was not quorate so that the shareholders could not validly deliberate on the items of such agenda. Consequently, you are hereby re-convened to assist to the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders (the "Meeting") to be held at 2, rue Peternelchen, in L-2370 Howald, Grand Duchy of Luxembourg, on November 17th 2014, before Me KESSELER, or any other notary in the Grand Duchy of Luxembourg at 16.00 (Luxembourg time) and at which the following agenda will be considered:

Agenda:

1. Amendment of the first paragraph of article 2 of the articles of incorporation of the Company, with effect as from December 1st 2014, to read as follows:
"The registered office of the Company shall be established in Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality of Hesperange by a decision of the Board of Directors."
2. Fixing the new registered office of the Company at the following address with effect as from December 1st 2014:
33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg.

The resolutions on the agenda shall be passed by a majority of two thirds of the votes cast by the shareholders present or represented at the Meeting, with no condition of quorum.

If you cannot attend the Meeting and if you want to be represented by the chairman of the Meeting, please return a proxy, no later than the close of business in Luxembourg the day prior to the date of the Meeting by e-mail to the following address: omagnano@bsp.lu. We would be grateful if you could send then the original power of attorney by mail or fast courier to Bonn Steichen & Partners, 2, rue de Peternelchen, Howald, Grand Duchy of Luxembourg, to the attention of Mr Luc Courtois.

Proxy forms may be obtained by simple request at the same address.

By order of the Board of Directors.

Référence de publication: 2014154150/29.